RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Arrêté du 9 octobre 2019
portant publication de la liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne

NOR : EAEA1927729A

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment ses articles 42 et 46 ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne ;

Vu l'arrêté du 18 février 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne ;

Vu la correspondance du syndicat ASAM-UNSA en date du 16 août 2019 ;

Vu la correspondance du syndicat CFDT-MAE en date du 9 septembre 2019 ;

Vu la correspondance du syndicat CGT-MAE en date du 16 septembre 2019 ;

Vu les correspondances des syndicats CFTC-FAE-MAE en date des 11 juillet et 23 septembre 2019,

Arrête :

Article 1er

La liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne, ainsi que l'indication de leur lieu habituel de travail figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2

L’arrêté du 6 mars 2019 portant publication de la liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l’égard des services du ministère de l’Europe et des affaires étrangères implantés à Paris et dans la région parisienne est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 9 octobre 2019

Pour le ministre de l’Europe et des affaires étrangères
et par délégation :

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
Alexandre MOROIS

Annexe

Au titre du syndicat CFDT-MAE

Représentantes titulaires	Représentantes suppléantes
- Mme Anne COLOMB (permanente, Paris)	- Mme Vanessa REZNIK-CORNU (DJ/CAD)
- Mme Carole NIQUET (permanente, Paris)	- Mme Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV (DGA/DSD/SRI/BAC, Paris)
- Mme Denise DARIOSECQ (permanente, Paris)	- Mme Marie MAISONNET (permanente, Paris)

Au titre du syndicat ASAM-UNSA

Représentants titulaires	Représentantes suppléantes
- M. Franck ROY (permanent, Paris)	- Mme Nathalie SANTAMARIA (permanente, Paris)
- M. Pascal FIRRINCIELI (permanent, Paris)	- Mme Marie-Laurence LECOCQ (permanente, Paris)

Au titre du syndicat CGT-MAE

Représentant titulaire	Représentante suppléante
- M. Sébastien GALOIS (permanent, Paris)	- Mme Ariane MORAIS-ABREU (AR/PUBL, Paris)

Au titre du syndicat CFTC-FAE-MAE

Représentante titulaire	Représentante suppléante
- Mme Geneviève BATY (permanente, Paris)	- Mme Emmanuelle GARDILLE (MEAE/CM/BCIP, Paris)